

HOMÉLIE 15

«On entend dire qu'il se commet parmi vous des impudicités, et de telles impudicités qu'il n'en est pas de semblables parmi les Gentils; jusque-là qu'un de vous a pris la femme de son propre père, et vous êtes encore enflés d'orgueil ! et vous n'avez point versé des larmes, pour que l'auteur de cette action fût retranché du milieu de vous !»

1. Lorsque Paul entretenait les Corinthiens des divisions qui avaient éclaté parmi eux, il ne leur parlait pas avec cette véhémence; prenant tout d'abord un ton plein de modération, il n'indiquait le grief à signaler qu'à la fin : «J'ai été avisé, mes frères, par ceux qui sont de Chloé, qu'il y a des divisions parmi vous.» (1 Cor 1,11) Ici, pas de précautions de ce genre; l'Apôtre frappe dès la première parole, et, autant qu'il lui est possible de le faire, il étend à tous les fidèles l'accusation qu'il formule. Il ne leur demandera pas : Pourquoi un tel s'est-il rendu coupable de fornication ? «On entend dire, assure-t-il, qu'il se commet parmi vous des impudicités.» Qu'ils n'aillent pas rester indifférents à cet acte, parce qu'ils n'ont rien à se reprocher; ils sont tous atteints, l'Eglise entière est prise à partie, il faut absolument qu'ils s'en préoccupent. On ne dit pas : Certain fidèle s'est rendu coupable de fornication, mais : Un crime a été commis dans l'Eglise de Corinthe. Il n'y a pas non plus : Un crime d'impureté vient de se commettre, mais : «On dit qu'il se commet des impudicités telles qu'il n'en est pas de semblables parmi les Gentils.» L'Apôtre invoque toujours l'exemple des Gentils pour ramener ses disciples dans la bonne voie. Ecrivant aux Thessaloniens, il leur tenait ce langage : «Que chacun de vous possède le vase de son corps dans la sanctification et l'honnêteté, ne suivant pas les passions de la concupiscence, comme le font les autres nations.» (1 Th 4,4-5) Aux Colossiens et aux Ephésiens, il écrivait : «Ne marchez pas dans la voie où marchent les Gentils.» (Ep 4,17) Si les fidèles étaient inexcusables de se rendre coupables des mêmes faiblesses que les païens, que dire si les païens n'avaient point à se reprocher les crimes des chrétiens ? Non seulement aucun crime semblable ne se commet parmi eux, mais il n'a même pas de nom. Voyez-vous la gravité que Paul attache à cette faute d'impureté ? Les fidèles en sont arrivés à un tel raffinement de débauche, que, loin d'en venir au même point, les Gentils n'en ont même pas l'idée, tant ce crime dépasse toute mesure. Les mots : «Parmi vous,» expriment une intention particulière; parmi vous qui professez la foi; parmi vous qui avez été admis à de si hauts mystères; parmi vous qui avez été initiés à d'ineffables secrets; parmi vous qui êtes appelés à la gloire des cieux. Quelle indignation dans ce langage, quel courroux expriment contre tous les fidèles ces expressions! S'il en eût été autrement, s'il n'eût pas considéré tous les chrétiens de Corinthe comme responsables de ce désordre, Paul se fût exprimé ainsi : J'ai ouï dire que tel d'entre vous s'est rendu coupable d'impureté; châtiez-le à ce sujet. Ce ne sont pas ses paroles; il s'adresse à tous sans exception. Il leur eût parlé sans doute de cette manière, si les Corinthiens eussent été les premiers à lui écrire; mais ils ne lui en écrivirent rien, mais ils s'efforcèrent de cacher et de couvrir ce crime : de là l'extrême vivacité des expressions que vous avez entendues.

«Jusque-là qu'un de vous a pris la femme de son propre père.» Pourquoi n'y a-t-il pas : Jusque-là qu'il commet avec cette femme d'abominables impuretés ? L'Apôtre évite d'insister sur l'ignominie du crime; il emploie des termes propres à respecter la bienséance, ce qui précède suffisant pour caractériser cette conduite. Dans ce procédé de Paul, il y a quelque chose d'écrasant pour les coupables; car il fait voir qu'ils se sont abaissés jusqu'à commettre des actes que Paul lui-même ne pourrait nommer. Aussi emploie-t-il tout à l'heure encore la même manière de parler : «Celui qui a commis une action pareille.» Il lui en coûte, il rougit de parler clairement, comme on rougit d'ordinaire quand il faut parler de choses particulièrement honteuses. Il n'use pas de l'expression : Marâtre, mais de celle-ci : «La femme de son père,» afin de frapper plus fort. Dès que les mots sont capables de qualifier la gravité de l'accusation, il s'en sert et il n'y ajoute rien. Ne me répondez pas qu'il n'y a qu'un seul fidèle qui ait commis cette bassesse, vous en êtes tous solidaires. De là ce qui suit : «Et vous êtes enflés d'orgueil !» Non pas au sujet de cette faute, ce qui serait souverainement absurde, mais au sujet de leur propre sagesse. Cependant, l'Apôtre ne donne pas cette explication; pour les mieux émouvoir, il laisse sur ce point une ombre d'incertitude. Admirez à ce propos sa prudence. Il commence par rabaisser la sagesse profane; il montre que par elle-même elle n'est rien, encore qu'elle ne traîne pas de péché après elle. Ce n'est qu'ensuite qu'il en vient au péché. S'il eût pris occasion de l'exemple de l'impudique, lequel était peut-être un de ces prétendus sages, pour établir la supériorité des dons spirituels, sa démonstration eût eu peu

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

de valeur; mais prouver, toute hypothèse de péché mise à part, le néant de la sagesse mondaine, la renverser de son piédestal, c'était gagner cette cause sans retour.

Voilà pourquoi Paul n'en vient à la question du crime qu'après avoir réduit à sa juste valeur la sagesse dont on était si fier. Quant à s'adresser directement au coupable, il ne daigne pas le faire; par où l'infamie de ce dernier ne ressort que davantage; quant aux fidèles de Corinthe, il leur dit : Vous auriez dû pleurer, gémir, être couverts de honte, et vous faites tout le contraire. «Et vous êtes encore enflés d'orgueil et vous n'avez pas versé des larmes de regret !» – Qu'avons-nous donc fait qui nous oblige à pleurer ? – Ne voyez-vous pas que la honte de ce crime retombe sur votre Eglise entière ? Quel avantage trouverons-nous à pleurer ? «Vous retrancheriez du milieu de vous le coupable.» Notez que Paul ne donne pas le nom de ce fidèle, ni dans le passage présent, ni ailleurs, selon l'usage suivi quand il s'agit d'actes souverainement méprisables. Il n'y a pas non plus : Et vous ne l'avez pas chassé ! Ce sont des pleurs, de suppliantes voix qui sont nécessaires, comme en un temps de deuil et de calamités publiques. «Pour retrancher ...,» dit l'Apôtre; tel doit être l'objet de vos prières. Pour en arriver à ce retranchement, vous ne devez rien négliger. Il ne leur reproche pas d'avoir gardé le silence sur ce désordre, il leur reproche de n'avoir pas versé des larmes pour le retrancher du milieu d'eux. Sans doute que la publicité du crime leur donnait le droit de le faire sans recourir à leur Maître. «Quant à moi, quoique absent de corps, mais présent d'esprit.»

2. Remarquez à quel point l'Apôtre est ému. Il ne veut pas qu'on attende son arrivée pour porter remède au mal : c'est un mal contagieux qu'il faut se hâter d'arrêter avant que le reste du corps en soit infecté. De là ce qu'il ajoute : «C'est pourquoi j'ai porté ce jugement, comme si j'étais présent;» ce qu'il disait, non seulement pour peser sur leur propre sentence, et les amener à ne pas s'écarter de la sienne, mais encore pour les effrayer et leur apprendre qu'il n'ignorait pas ce qui allait se passer, ce qui allait être décidé. Il ne voulait pas dire autre chose en ajoutant : «Comme si j'étais présent.» C'est à cette présence en esprit qu'Elisée faisait allusion, quand il disait à Giézi : «Est-ce que mon cœur n'était pas avec toi ?» (IV Roi 5,26) Quelle admirable vertu dans ces dons de l'Esprit d'en haut, puisqu'elle réunit ensemble tous les fidèles, et qu'elle découvre les choses qui se passent au loin ! «Déjà j'ai porté ce jugement comme si j'étais présent.» Il ne leur permet pas d'accepter d'autre décision. La sentence, je l'ai arrêtée, comme si j'étais au milieu de vous. Donc, point de prétextes, point de délais; il faut faire ce que j'ai résolu, pas autre chose. Mais, pour ne pas avoir l'air d'afficher une autorité excessive, et pour qu'on ne vît pas dans son langage des sentiments d'orgueil, il les associe à la sentence qu'il porte, de la manière suivante : «J'ai jugé, vient-il de dire. Que l'auteur de cette action, ajoute-t-il, soit, au nom de notre Seigneur Jésus Christ, livré à Satan.» Qu'est-ce à dire : «Au nom de notre Seigneur Jésus Christ ?» En jugeant selon Dieu, sans avoir égard aux considérations humaines.

Il est des commentateurs qui lisent ainsi : «Quant à l'homme qui a commis cette action au nom de notre Seigneur Jésus Christ;» puis, fermant cette phrase par un point ou un point-virgule, ils poursuivent : «Dans votre assemblée où je serai présent en esprit, il faut livrer cet homme à Satan.» Voici quelle serait la pensée du texte ainsi présenté : Livrez à Satan cet homme qui ose commettre ce crime au nom du Christ; cet homme qui a outragé le nom du Christ à ce point, qui, une fois devenu son disciple, et honoré d'un nom emprunté au nom même du Sauveur, n'a point reculé devant une pareille honte, cet homme-là livrez-le à Satan. Pour moi, j'admets de préférence la première leçon; elle me semble être la vraie. Quelle serait-elle ? «Dans votre assemblée, convoquée au nom du Seigneur.» Au nom de Jésus qui vous rassemble pour examiner cette affaire. «Où je serai présent en esprit.» Il s'unit à eux de nouveau, afin qu'ils prononcent, comme s'il était au milieu des fidèles, et qu'ils retranchent le coupable, sans que personne ose intercéder en sa faveur, dans la pensée que Paul n'ignorera rien de ce qui va se passer. Pour les intimider encore davantage, il ajoute : «Par la puissance de notre Seigneur Jésus Christ.» Soit que le Christ vous donne la puissance nécessaire, pour livrer le criminel au démon, soit qu'il s'unisse à vous pour porter la sentence. Il n'est pas dit cependant : Donner à Satan, mais : Livrer; e ce qui laisse ouvertes les portes de la pénitence, et ce qui fait de Satan comme le maître chargé de faire comprendre au fidèle qui lui est livré l'énormité de son crime. «Cet homme-là.» L'Apôtre s'obstine à ne jamais l'appeler par son nom.

«Pour être puni dans sa chair.» Ainsi en fut-il de Job, quoique pour des raisons différentes. Job fut affligé pour recevoir une couronne plus éclatante; celui-ci devait l'être pour expier son crime par l'ulcère ou tout autre mal dont il allait être frappé. Ailleurs il est écrit : «C'est Dieu qui nous juge,» quand des afflictions semblables nous arrivent. Ici, pour que la leçon soit plus énergique, l'Apôtre livre le criminel à Satan. Assurément, ce châtiment, portant

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

sur la chair du coupable, était approuvé du Seigneur; la débauche et les désordres ayant pour principe les convoitises charnelles, il était juste que la chair fût châtiée. «Afin que son esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus.» Son esprit, à savoir son âme; n'en concluez pas que l'âme seule participe au salut : il demeure établi que, l'âme une fois sauvée, le corps le sera pareillement. Parce que l'âme avait péché, le corps a été condamné à la mort : si elle pratique la justice, le corps jouira de la gloire qu'elle recevra comme récompense. D'après quelques interprètes, le mot esprit désignerait les dons des grâces spirituelles, qui nous sont ravies par le péché. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, que le coupable expie son crime, qu'il revienne au bien, qu'il attire en lui la grâce, et qu'il la conserve intacte jusqu'au jour du jugement. La sentence précédente a donc plutôt pour objet de porter remède au mal, et de faire du bien au prévaricateur, que de le retrancher sans ménagements et simplement de le punir. Ici l'avantage l'emporte de beaucoup sur l'expiation : l'expiation ne dure que quelques jours, l'avantage demeurera éternellement. Il n'y a pas seulement : «Afin que l'esprit soit sauvé;» il y a de plus : «En ce jour.» Paul leur rappelle à bon droit ce jour redoutable; ils ne devaient ensuite accepter le remède proposé qu'avec plus d'empressement, et le coupable lui-même devait voir dans cette sentence, non une sentence de colère, mais le témoignage d'une sollicitude toute paternelle. «Pour être puni dans sa chair,» a dit l'Apôtre, marquant ainsi au diable les limites qu'il ne doit pas dépasser, et ne lui permettant pas d'aller plus loin. Le Seigneur disait de Job dans le même sens : «Quant à sa vie, tu n'y toucheras pas.» (Job 2,6)

3. La sentence arrêtée et indiquée en peu de mots, sans que Paul la développe en aucune façon, il reprend le ton du blâme, et, s'adressant aux fidèles, il leur dit : «Il ne vous convient pas de vous glorifier.» C'est par un effet de leur orgueil qu'ils avaient empêché le coupable de faire pénitence. Si lui-même en agit ainsi, c'est autant dans leur intérêt que dans l'intérêt du prévaricateur. «Ne savez-vous pas, poursuit-il, qu'un peu de levain aigrit toute la pâte ?» Sans doute, ce péché n'est que le péché d'un seul; mais, si l'on n'y prenait garde, il pourrait entraîner comme conséquence la corruption du corps entier de l'Eglise. Lorsque les fidèles verront le crime impuni, ce sera pour eux un encouragement auquel ils céderont sans peine. L'intérêt de l'Eglise tout entière, et non pas seulement l'intérêt d'un seul, est en jeu; d'où cette comparaison du levain. De même que le levain, quelque restreinte qu'en soit la quantité, suffit pour aigrir toute la pâte; de même, si vous laissez la faute si grave de l'impudique sans châtement, vous favoriserez par cela seul l'extension de cette faute. «Purifiez-vous du vieux levain.» Purifiez-vous du voisinage de ce coupable. Toutefois, l'intention de l'Apôtre est de les éloigner du commerce de tous les méchants. Comme la fornication, toute iniquité est du levain vieilli. L'expression originale signifie non pas : Purifiez-vous, mais : Purifiez-vous avec tout le soin possible, de façon à ce que, de ce levain, il ne reste pas vestige. Puisque Paul parle en ces termes, le mal régnait donc à certains égards chez les chrétiens de Corinthe. Ce qui suit : «Afin que vous soyez une pâte nouvelle, comme étant vous-mêmes des pains azymes,» donne à comprendre que le mal ne régnait que dans des limites assez restreintes. Ces mots : «Comme étant vous-mêmes des pains azymes,» veulent dire, non pas qu'ils fussent tous purs, mais qu'ils devaient l'être. «Car le Christ est l'agneau pascal qui a été immolé pour nous. C'est pourquoi célébrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de l'iniquité, mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité.»

Le Sauveur aussi avait qualifié sa doctrine de levain. L'Apôtre conserve l'image; il rappelle de plus aux fidèles ce qui se passait autrefois, la pâque, les azymes, les bienfaits dispensés par le Seigneur, soit alors, soit récemment, en même temps que les supplices et les châtements. Le temps présent est donc un temps de fête. A ces mots : «Célébrons cette fête,» il ne faut pas croire que l'on fût au temps de Pâques ou de la Pentecôte : nous y devons apprendre que pour les chrétiens tous les jours sont des jours de fête, à cause de la grandeur des biens sans nombre dont nous avons été favorisés. Quel est le bien qui ne vous a pas été fait ? Pour vous, le Fils de Dieu s'est fait homme; il vous a délivré de la mort, il vous a ouvert le royaume des cieux. Ayant été l'objet d'une telle bienveillance, et devant en recueillir le fruit, n'est-il pas convenable que votre vie entière soit une fête continuelle ? N'allez pas ouvrir votre âme à la tristesse parce que vous serez pauvre, malade, en butte à des persécutions : notre vie, je l'ai dit, doit être une fête sans interruption. «Réjouissez-vous dans le Seigneur, vous dit Paul, encore une fois, réjouissez-vous.» (Phil 4,4) Aux jours de fête, nul ne prend ses plus mauvais habits; qu'il en soit de même de nous. C'est un festin de noces, de noces spirituelles. «Le royaume des cieux, disait le Sauveur, est semblable à un roi qui voulut célébrer les noces de son fils.» (Mt 22,2) Un roi prépare un festin de noces, il le prépare en l'honneur de son fils; quelle fête surpasserait en beauté celle-là ? Que personne donc ne se présente revêtu d'habits en lambeaux. Je ne vous parle pas des vêtements matériels, je vous parle des actes qui

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

couvrent notre âme d'impureté. Au festin de ce roi, un seul homme fut trouvé vêtu d'habits inconvenants, au milieu des convives tous revêtus d'habits de fête, et il fut pour cela ignominieusement chassé. Quelle pureté, quelle décence ne requièrent pas les noces auxquelles nous sommes invités !

L'Apôtre ne se borne pas à rappeler aux fidèles les azymes; il leur montre les rapports étroits qui unissent l'Ancien Testament au Nouveau; il leur rappelle qu'après les azymes il n'est pas permis de revenir en Egypte, que vouloir y rentrer, c'est affronter des châtiments redoutables; car l'histoire des temps passés, quoique prétende le Juif, était l'image du temps à venir. Interrogez un Juif; que vous répondra-t-il ? Rien de bien frappant. Dans tous les cas, ce qu'il vous dira sera bien éloigné de ce que nous dirons nous-mêmes, parce qu'il ne possède pas la vérité. Les Egyptiens, vous dira-t-il, sous l'action de Dieu, changèrent tellement de dispositions, qu'ils se hâtèrent de renvoyer ceux qu'ils retenaient naguère de vive force, et auxquels ils n'avaient point permis de mêler à la pâte le levain. Si vous m'interrogez sur le même sujet, je vous parlerai, non de l'Egypte, non de Pharaon, mais de votre affranchissement des erreurs et des ténèbres du démon; je ne vous parlerai pas de Moïse, mais du Fils de Dieu; je ne vous parlerai pas de la mer Rouge, mais du baptême où le vieil homme a été renouvelé, du baptême et des biens infinis dont il est pour nous la source. Il y avait des choses qui annonçaient l'avenir, et qui devaient être expliquées par ce qui se passe aujourd'hui; il y en avait qui étaient différentes, pour ôter tout prétexte à la perversité des Juifs, et les empêcher de demeurer dans les ténèbres. Que signifient, je vous le demande, ces paroles : «Qu'il soit mâle, sans défaut, âgé d'un an ?» Que signifient celles-ci : «Vous ne briserez aucun de ses os ?» (Ex 12) Pourquoi inviter les voisins ? Pourquoi manger debout, et le soir ? Pourquoi marquer le seuil de sang ? Le Juif ne vous parlera que de l'Egypte sur tous les tons; au lieu que je vous apprendrai, moi, ce que le sang, l'heure du repas, la manducation par tous les voisins ensemble et debout, signifiaient en vérité.

4. Disons tout d'abord pourquoi ce soin à repousser tout levain. Que faut-il voir dans cette singulière mesure ? Que le fidèle ne doit avoir rien de commun avec l'iniquité. De même que le dernier supplice était le partage de celui chez lequel du vieux levain aurait été trouvé, de même en sera-t-il pour celui de nous chez qui sera trouvée l'iniquité. Dès lors que le châtiment est grave, quoiqu'il s'agisse simplement d'un acte figuratif, il doit être pour nous beaucoup plus considérable. Si l'on prend un tel soin de jeter hors de la maison du vieux levain, et de rechercher les dégâts opérés par les souris, combien plus devons-nous prendre soin de nos âmes et en chasser, toute impure pensée ! Autrefois, il en était ainsi chez les Juifs; maintenant, les choses se passent autrement : partout où vous trouverez des Juifs, vous trouverez du levain. Les azymes règnent au milieu des cités, et l'on doit s'en réjouir plus que du règne de la loi. Puisque la vérité est venue, la figure est désormais inutile. Cette comparaison est donc une confirmation du jugement par lequel l'Apôtre a chassé l'impudique de l'Eglise. Sa présence n'est pas seulement inutile; elle est nuisible, elle est contagieuse pour le corps entier. Lorsque le membre gâté reste caché, on ne voit pas d'où vient l'odeur fétide que l'on sent, on l'attribue à l'Eglise entière. C'est pourquoi Paul presse les fidèles de repousser tout ferment. «Afin que vous soyez une pâte nouvelle, comme étant vous-mêmes des pains azymes. Car le Christ est l'agneau pascal qui a été immolé pour nous.» Il ne dit pas : Qui est mort; mais : «Qui a été immolé.» Ne cherchez donc pas des azymes comme ceux d'autrefois, n'ayant plus l'agneau pascal d'autrefois : Ne cherchez pas le ferment d'autrefois, vos azymes n'étant pas ceux d'autrefois. Quand il s'agit de choses sensibles, ce qui est azyme peut devenir pâte levée; la pâte levée ne peut devenir azyme. Dans l'ordre des choses dont s'occupe l'Apôtre, c'est le contraire, bien qu'il ne l'exprime pas. Notez sa prudence : dans cette première épître, il n'ouvre pas au coupable l'espérance du retour; il lui assigne la vie entière pour pénitence, de crainte que l'espérance ne fût un encouragement à la négligence. Il ne dit pas : Livrez-le à Satan, afin que, pénitence une fois faite, il rentre dans le giron de l'Eglise; mais bien : «Afin qu'il soit sauvé au dernier jour.» Il le renvoie à ce jour suprême pour entretenir son repentir; il ne lui découvre pas la grâce qui l'attend après l'expiation. En quoi il imite la conduite du Seigneur : «Encore trois jours, disait le Seigneur, et Ninive sera détruite.» (Jon 3,4) Et il n'ajoutait pas : Cependant, qu'elle fasse pénitence, et elle sera sauvée. De même, Paul n'ajoute pas : Que le coupable expie convenablement sa faute, et nous lui rendrons la charité. Pour le faire rentrer en grâce, il attend qu'il ait accompli sa part d'expiation. Si dès ce moment il lui eût montré cette espérance, il aurait calmé ses craintes. Il se garde bien de le faire, il emploie l'image du levain pour qu'il n'espère même pas le retour, il le renvoie au jour du jugement. «Purifiez-vous du vieux levain ... Célébrons cette fête, non avec le vieux levain.» Quand la pénitence sera faite, alors Paul s'empressera de proclamer la grâce.

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

Pourquoi cette épithète de vieux, appliquée au levain ? Soit parce que telle était notre vie d'autrefois; soit parce que cette vie d'autrefois nous mettait à deux doigts de notre perte, soit parce que le péché est quelque chose de fétide et de repoussant. Ni ce qui est vieux n'est blâmé sans raison, ni ce qui est nouveau, loué sans motif; on tient toujours compte de ce dont il est question. N'est-il pas écrit : «Du vin nouveau, voilà ce qu'est un nouvel ami. Lorsqu'il aura un peu vieilli, alors vous boirez ce vin avec joie ?» (Ec 9,15) Le sage préfère ici les amitiés anciennes aux amitiés nouvelles. «L'ancien des jours était assis,» lisons-nous ailleurs. (Dan 7,9) Ici l'antiquité est une figure qui exprime la gloire et la splendeur. En d'autres passages, l'ancienneté sera pour l'Écriture un signe de blâme. Telle est la variété, tel le mélange des choses, que les mêmes figures servent à marquer le blâme ou l'éloge, suivant le sens dans lequel elles sont employées. Voici des exemples où l'image de l'ancienneté est prise en mauvaise part : «Ils ont vieilli, et ils ont cloché dans leurs voies ... J'ai vieilli parmi tous mes ennemis ... Hommes vieillis dans le mal !» (Ps 17,46; 6,8; Dan 13,52) C'est ainsi que le levain est pris ici en mauvaise part, et ailleurs en bonne part, désignant le royaume du ciel : l'acception est déterminée par la diversité du but qu'on se propose.

5. Ce qui est dit ici du levain me semble tout particulièrement convenir aux prêtres qui laissent une quantité notable de vieux levain dans l'Église; qui, veux-je dire, n'en repoussent pas les avarés, les ravisseurs du bien d'autrui, tous ceux en un mot qui se rendent coupables de crimes excluant du royaume des cieux. C'est du vieux levain que l'avarice; en quelque lieu, en quelque maison qu'elle tombe, elle la souillera certainement. Quelque légère que soit l'injustice à laquelle vous devez tel ou tel bénéfice, il n'en faut pas davantage pour que la fermentation se déclare dans tout votre bien. Souvent il est arrivé que de modiques profits, venant d'une source mauvaise, ont annulé le fruit de nombreux travaux honorables et légitimes.

C'est un vice bien hideux que la cupidité. Qu'importe que vous fermiez votre trésor par une clef, par des portes et des verrous : toutes les précautions sont inutiles, si vous laissez dedans la cupidité, larron plus redoutable que tous les autres, et capable de tout vous ravir. D'où vient, demanderez-vous, que ce sort ne soit pas celui de la plupart des avarés ? – Ce sera certainement leur sort, encore qu'ils ne le subissent pas dès maintenant. Il sera plus redoutable pour eux, s'ils ne le subissent pas présentement, parce qu'un châtement terrible sera plus tard leur partage. Et puis, ce qui ne leur arrivera pas pourra bien arriver à leurs héritiers. Sera-ce bien juste ? demanderez-vous. – Oui, ce sera juste. Quiconque reçoit en héritage des richesses dont la source est l'iniquité, s'il n'a pas ravi aux autres leur bien, il le retient contre leur gré, il ne l'ignore pas, et dès lors il mérite le sort dont nous parlions tout à l'heure. Si vous receviez ce qu'un autre aurait volé, vous, le sachant, croiriez-vous avoir fait assez en répondant au propriétaire qui viendrait réclamer son bien, que vous n'êtes pas l'auteur du vol ? Certainement non. Si l'on vous accusait, que répondriez-vous ? Qu'un autre a commis le vol ? Mais vous détenez l'objet volé. Qu'un autre a pris cet objet ? Mais c'est vous qui en profitez. C'est une vérité morale qui n'a pas échappé aux législateurs païens; car ils donnent au lésé le droit de poursuivre les personnes chez lesquelles ce qu'on leur a pris a pu être déposé, et non pas seulement les auteurs de l'injustice commise. Si vous connaissez les personnes qui ont été spoliées, rendez-leur ce qui leur appartient, et, comme Rachel, rendez-le leur avec usure; si vous ne les connaissez pas, ne vous croyez pas déchargé pour cela de toute obligation; voici un moyen facile de vous acquitter : donnez tous ces biens aux pauvres, et vous n'aurez rien à vous reprocher. Il y a des gens qui lèguent ces biens à leurs fils et à leurs descendants; mais de terribles maux sont venus fondre sur ces derniers.

Que parlé-je des maux d'ici-bas ? On ne parlera pas comme l'on parle maintenant, en ce jour où les mauvais riches et ceux qu'ils ont dépouillés seront également privés de tout : encore y aura-t-il entre eux une grande différence; et s'ils n'ont pas plus de bien les uns que les autres, il y en aura qui seront chargés des crimes dont ces biens mal acquis auront été l'occasion. Quelle sera notre attitude lorsque, devant ce tribunal effrayant, celui que vous avez maltraité, dépouillé de tous ses biens, comparaitra vous accusant, vous, que nul alors ne défendra ? Que répondrez-vous au souverain Juge ? Sur la terre, vous pouvez corrompre le jugement des hommes; vous ne corrompez pas le jugement de Dieu. Même ici-bas, vous ne vous déroberez pas à l'arrêt de la justice : elle le prononce, et Dieu qui n'ignore rien de ce qui se passe, est là pour défendre, même quand il n'est pas appelé, les malheureux opprimés. Par cela seul qu'on est opprimé, fût-on indigne par soi-même de commisération, le vengeur ne fera néanmoins jamais défaut, et Dieu ne restera pas indifférent à ces crimes. – Comment expliquerez-vous alors la prospérité des méchants en ce monde ? – Leur prospérité n'est qu'une prospérité passagère. Écoutez ce que dit le prophète : «Ne portez pas envie aux

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

impies; car, pareils à l'herbe, ils se sécheront promptement.» (Ps 36,1-2) Qu'advient-il, je vous le demande, après cette vie de l'auteur de l'injustice ? Que deviennent ses magnifiques espérances, l'honneur de son nom ? Est-ce que tout cela n'est pas évanoui ? Est-ce que toutes ces choses ne sont pas un songe et une ombre vaine ? Il n'en sera pas autrement, et du riche qui est aujourd'hui plein de vie, et de ceux qui viendront après lui. Bien différentes sont les espérances des saints : ainsi vous ne pouvez pas dire qu'elles soient ombre vaine, rêve et chimère. Voulez-vous une preuve de ce que nous disons ? Jetez un coup d'œil sur ce fabricant de tentes, ce cilien dont nous ignorons même le père. – Mais comment s'élever à la hauteur de Paul? – Voulez-vous bien être comme lui : est-ce là votre sincère désir ? Assurément, répondez-vous. – Alors entrez dans la voie où ses compagnons et lui ont marché. Quelle voie a-t-il donc suivie ? La voie de «la faim et de la soif,» vous dit-on d'une part. (II Cor 11,27) De l'autre, vous entendez ces paroles : «Je n'ai ni or, ni argent.» (Ac 3,6) Les apôtres, vous le voyez, n'avaient rien, et nonobstant ils possédaient tout.

6. Quelle belle parole ! Quel sort heureux et fortune ! Les mondains sont fiers de pouvoir dire : J'ai tant et tant de talents d'or; j'ai d'immenses domaines; j'ai des maisons et des troupeaux d'esclaves. Pierre est heureux de déclarer qu'il n'a rien de tout cela; loin de dissimuler sa pauvreté, comme font les insensés, loin d'en rougir, il s'en glorifie hautement. Et maintenant, viennent ces hommes qui ajoutent les usures aux usures, qui cherchent à dépouiller leur prochain, quel qu'il soit, et qui n'en ont jamais assez ! Vous avez entendu les paroles de Pierre : elles vous montrent dans la pauvreté la source des véritables richesses; il ne possède rien, et il surpasse en ressources les monarques ceints du diadème. L'indigence absolue de Pierre ne l'empêchait pas de ressusciter les morts, de rendre le mouvement aux paralytiques, de chasser les démons, de conférer des biens que les grands revêtus de la pourpre, que des rois disposant de nombreuses et puissantes armées, n'ont jamais pu conférer. Ce langage est celui d'hommes qui maintenant sont en possession des cieus et qui en occupent le faite. Voilà comment celui qui n'a rien peut jouir de tous les biens celui qui ne possède rien possédera les biens de tous les autres. Mais, si nous commençons par vouloir posséder les biens de tous nos semblables, nous serons privés de tous les biens sans exception. Ce que je dis vous semble inexplicable; et rien n'est plus facile à comprendre.

Comment, demanderez-vous, celui qui ne possède rien, possède-t-il les biens de tout le monde? Cela n'est-il pas plutôt vrai de celui qui a dans ses mains les biens du prochain ? – N'en croyez rien : c'est le contraire qui est la vérité. Celui qui n'a rien, commande à tous les hommes, comme faisaient les apôtres. Il n'était pas sur la terre de maison qui ne fût ouverte à ces derniers; ceux qui les accueillaient s'estimaient heureux de leur donner l'hospitalité; car les apôtres venaient chez eux comme chez des amis et des proches. Ils descendent chez la marchande de pourpre, et tout ce que possède cette femme est mis à leur service : ils vont chez le gardien de la prison, et il leur ouvre la prison entière. Ainsi dans une infinité d'autres cas. Voilà comment n'ayant rien, ils possédaient tout. Ils ne se reconnaissaient les maîtres de rien, et c'est pour cela que tout était à leur disposition. Celui qui estime tous les biens communs, usera non seulement de ce qui lui appartient, mais encore de ce qui appartient aux autres, comme si cela lui appartenait. Celui qui s'isole et se renferme dans ce qu'il possède, n'aura même pas la jouissance de ses propres biens. Il est facile de s'en convaincre. Le fidèle qui ne possède rien, ni maison, ni table, ni vêtement superflu, le fidèle qui pour le Seigneur renonce à tout, jouira de ce qui appartient aux autres, comme si cela lui appartenait, et il recevra de toute part ce qu'il désirera : de la sorte, quoiqu'il ne possède rien, les biens de tout le monde sont néanmoins à sa disposition. Celui au contraire qui garde quelque chose, n'en demeurera pas le maître. On ne donnera pas à qui possède; en sorte que les biens de ce dernier seront moins sa propriété que la proie des voleurs, des larrons, des pillards, de la mauvaise foi et de la mauvaise fortune. Paul a parcouru le monde entier, sans rien emporter avec lui, sans amis, sans familiers; car dès le commencement, tous étaient ses ennemis : et dès qu'il était entré quelque part, tous les coeurs lui étaient acquis. Ananie et Saphire se préoccupent de retenir une partie de ce qu'ils possédaient, et ces biens leur seront arrachés avec la vie. Si vous voulez donc jouir des biens de tous comme de vos biens à vous, renoncez à ce que vous possédez.

Je ne sais comment j'en suis venu à vous tenir cet étrange langage, moi qui m'adresse à des hommes si éloignés même de donner une légère partie de ce qu'ils ont. Que les parfaits soient seuls à s'appliquer nos paroles. Quant aux imparfaits, voici ce que nous leur dirons : Donnez de ce qui vous appartient aux indigents, enrichissez-vous de cette manière : «Qui donne aux pauvres prête à Dieu.» (Pro 19,17) Si vous êtes empressés, si vous ne voulez point attendre le moment du retour, songez à ce qui se passe chez les hommes qui prêtent à

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

intérêts : ces derniers n'ont point hâte de toucher leur argent; ils désirent que le capital reste le plus longtemps possible entre les mains du débiteur qui l'a pris à intérêt, pourvu que le capital soit garanti, et le débiteur solvable. Faites de même dans le cas présent : laissez votre argent entre les mains de Dieu, afin qu'il vous rende davantage. N'exigez pas le tout dès cette vie : que vous restera-t-il dans l'autre, si vous prenez tout dès ici-bas ? C'est parce que la vie présente est sans consistance, que Dieu vous garde vos trésors pour l'autre vie; quoique dès celle-ci nous éprouvions déjà sa libéralité : «Cherchez le royaume des cieux, et tout le reste vous sera donné par surcroît.» (Mt 6,33) Que nos yeux néanmoins se fixent de préférence sur la vie céleste; n'exigeons pas tout ce qui peut nous revenir, ne diminuons pas notre récompense, attendons le temps propice. L'intérêt qui nous est réservé n'est pas un intérêt ordinaire; c'est un intérêt digne de Dieu. Multiplions-le, accumulons-le autant qu'il dépendra de nous, afin de jouir des biens présents, et, au sortir de la vie, des biens à venir, par la grâce et la miséricorde du Seigneur Jésus Christ, avec qui gloire, puissance, honneur au Père et au saint Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.